



Nos réf. : MS/EF

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2022.121 – Demande de subvention à l'État au titre de l'appel à projets TNE (Territoire Numérique Éducatif) pour l'équipement numérique du nouveau groupe scolaire

Monsieur le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU l'appel à projets TNE (Territoire Numérique Éducatif) déployé par l'État – Ministère de l'Éducation Nationale

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'équiper le nouveau groupe scolaire de matériel numérique,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de :

- Solliciter le soutien financier de l'État au titre de l'appel à projet TNE25 pour l'acquisition de matériel numérique destiné à équiper le nouveau groupe scolaire et de signer tous les documents afférant à ce dossier.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 30 décembre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 09 janvier 2023
Publié sur le site internet le 10 janvier 2023